

Département de Seine-et-Marne - Arrondissement de Torcy

Conseil de Communauté de communes

**Extrait du registre des délibérations
Séance du 16 mars 2023**

Conseillers en exercice : 38
Conseillers titulaires présents : 31
Pouvoirs : 5
Votants : 36

Date de convocation : 7 mars 2023
Date d'affichage : 8 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars à vingt heures, le Conseil de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts, en application des articles L. 5211-1 et L.5211-2 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans la salle Horizon d'Ozoir-la-Ferrière, sous la Présidence de Monsieur Jean-François Oneto, Président.

Monsieur le Président passe la parole à Madame Delphine Deren, directrice générale de la communauté de communes qui procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

Etaient présents :

Monsieur ONETO Jean-François, Monsieur GAUTIER Laurent, Monsieur GARCIA ROBIN Jean-Paul, Monsieur PAPIN Michel, Madame FONTBONNE Anne-Laure, Monsieur DEBACKER Jean-Claude, Madame FLECK Christine, Madame GAIR Laurence, Monsieur MONGIN Claude, Monsieur SCHMIT Benoît, Madame BARNET Suzanne, Madame MELEARD Josyane, Monsieur GHOZLAND Cyril, Madame BOURLON Chantal, Monsieur SALMON Patrick, Monsieur VORDONIS Patrick, Monsieur MARCOUX Frédéric, Madame BOURGUIGNON Valérie, , Monsieur WITTMAYER Bruno, Madame PALOMARES Aline, Madame COURTYTERA Véronique, Monsieur GREEN Alain, Madame LONY Eva, Monsieur KHALOUA Madani, Madame SPRUTTA-BOURGES Nathalie, Monsieur GIOVANNONI Patrick, Madame BADOZ-GRIFFOND Yvonne, Monsieur BENOIT Dominique, Madame CHABANON-DEGUELLE Sophie, Madame ROUEN Dominique, Monsieur Louis-Jean DOARE

Avaient donné pouvoir :

Madame MORELLI Marie-Laure à Monsieur ONETO Jean-François
Madame CADART Anne-Marie à Madame BOURLON Chantal
Monsieur BAKKER Hubert à Madame COURTYTERA Véronique
Madame LENOIR Isabelle à Monsieur BENOIT Dominique
Madame CAPIROSSI Pascale à Madame ROUEN Dominique

Absents excusés :

Monsieur BARIANT Jean-Pierre
Monsieur MONTAUSIER Sylvain

Le Conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Christine Fleck, secrétaire de séance.

Département de Seine-et-Marne - Arrondissement de Torcy

DÉLIBÉRATION N°006/2023

OBJET : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE SUR LA BASE DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES - BUDGET PRIMITIF 2023

Le Conseil communautaire,

Entendu l'exposé de Monsieur Benoit Schmit, vice-président en charge des finances et de la comptabilité, relatif au débat d'orientation budgétaire sur la base du rapport des orientations budgétaires du budget primitif pour l'année 2023 ;

Vu les articles L. 2312-1 et L. 5211-36 du code général des collectivités territoriales par lequel le débat d'orientations budgétaires est rendu obligatoire dans les collectivités territoriales de 3 500 habitants et plus ;

Vu l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) imposant désormais aux collectivités locales de plus de 3 500 habitants une délibération spécifique au rapport présenté par l'exécutif sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette ;

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires ;

Vu la loi n°2022-1726 en date du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BCCL-2009 n°179 du 24 novembre 2009 portant création de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts entre les communes de Férolles-Attilly, Gretz-Armainvilliers, Lésigny et Ozoir-la-Ferrière ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2012 n°128 en date du 31 octobre 2012 portant extension du périmètre de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts à la commune de Tournan-en-Brie ;

Vu l'arrêté préfectoral 2018/DRCL/BLI/37 en date du 20 avril 2018 portant modification des statuts de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts ;

Vu le rapport annexé présentant les principales orientations budgétaires 2023 ;

Considérant que le débat d'orientation budgétaire doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif ;

Considérant que les conditions dans lesquelles se déroule ce débat sont prévues par le règlement intérieur de la communauté de communes adopté par délibération n°043/2022 du Conseil communautaire en date du 18 octobre 2022 ;

Considérant l'exposé du rapport des orientations budgétaires reprenant le contexte général d'élaboration du budget 2023, la loi de finances de l'Etat pour 2023, la situation financière des collectivités locales pour 2023, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette de la communauté de communes, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, avantages en nature et du temps de travail) ;

Considérant l'avis favorable de la commission « finances-comptabilité » réunie le 15 février 2023 ;

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du Bureau communautaire en date du 21 février 2023 ;

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, et à l'unanimité,

- Prend acte de la communication aux membres du Conseil communautaire du rapport d'orientations budgétaires ;
- Dit que le Conseil communautaire a débattu des orientations et informations budgétaires figurant dans le rapport communiqué à cet effet ;
- Vote le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) sur la base du rapport d'orientations budgétaires du Budget primitif 2023 annexé.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

**Pour extrait conforme,
Ozoir-la-Ferrière, le 16 mars 2023**

**Le Président,
Jean-François Oneto**



**La secrétaire de séance,
Christine Fleck**

